30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310
06.72.35.80.56 – jammaerts.claude@neuf.fr

BULLETIN N°2

.

CONFERENCE DU 30 NOVEMBRE 2018 – Synthèse

Laïcité et droits des femmes par Madame Laure Caille, présidente de Nationale de LibreS MarianneS.

Une soixantaine de participants seulement ont investi les salons de la mairie de Bayonne, preuve s'il en est besoin que le droit des femmes, menacé à travers le monde et en France, mobilise peu et que lui adjoindre la laïcité, à une époque où la République elle-même tremble sur ses fondations, ne crée pas plus d'émules. Une situation regrettable à l'heure où se lance le débat sur la loi de 1905.

La soirée a néanmoins permis à l'oratrice de rappeler les étapes fondatrices des droits des femmes en France, droits récents, encore très imparfaits et fragiles, et de relier ces droits à ceux de la Laïcité. Selon Laure Caillé, la Loi de 1905 qui a établit la séparation de l'Église et de l'État, n'a *« rien apporté aux droits des femmes* », puisqu'il a fallu attendre 1944 pour qu'apparaissent en France (20 ans après les USA et 20 ans après la Grande Bretagne et la Turquie), quelques signes en faveur d'une libération de la femme, à travers le droit de vote.
Les dates les plus marquantes sont évidemment celles de 1974 (suppression de l'autorisation maritale pour signer un chèque), 1975 (dépénalisation de l'avortement), avant que ne ressurgissent dans la société des signes avant-coureurs(port du voile, manifestations anti avortement…) d'une régression sociale et de nouvelles atteintes à la dignité et l'émancipation des femmes.

« La laïcité n'est pas une opinion,
c'est la liberté d'en avoir une »

L'agitation sociale a permis, à l'époque, de remettre en selle un concept un peu négligé, celui de la laïcité. Réaffirmé avec force, le principe de laïcité a permis l'adoption de plusieurs lois et décrets (égalité hommes femmes en politique et interdiction du voile intégral en France en 2010 ; parité en entreprise en 2000…), qui, directement ou indirectement, ont permis de venir au secours du droit des femmes.
Aussi, d'expérience, Laure Caillé peut affirmer que l'idéal laïc qui prône, avant toute chose, la tolérance peut désormais être un outil parmi d'autres, au service du progrès social et du droit des femmes et un rempart efficace contre les extrêmes et/ou « régressistes » de tous bords. Les « combats » s'ils ne se confondent pas, sont liés.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE ANNEE DE BONHEUR ET DE LUMIERE